



# COMPTE-RENDU

## du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 septembre 2009

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'est réuni le **jeudi 17 septembre 2009** à 18 h 30 à l'Hôtel de la Communauté du Grand Dijon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN.

### *Membres présents :*

---

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Didier MARTIN	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Benoît BORDAT	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Gaston FOUCHERES
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Gilles MATHEY
M. François-André ALLAERT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Patrick BAUDEMENT
M. Jean-Paul HESSE	M. Jean-Yves PIAN	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mlle Stéphanie MODDE	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	M. Philippe CARBONNEL	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	M. Pierre LAMBOROT	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Louis LAURENT	Mme Noëlle CABBILLARD

### *Membres absents :*

---

M. Jean-François DODET	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD
M. Rémi DELATTE	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	Mme Hélène ROY pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE

### COMMUNICATIONS

Conformément à l'article L 2121-145 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Benoît BORDAT et Monsieur Gilles TRAHARD ont été désignés comme secrétaires de séance.

En application des articles L 5211-10 et L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil en date du 10 avril 2008, M. REBSAMEN a porté à la connaissance des conseillers des actes passés en vertu de la délégation reçue du Conseil. Le Conseil donne acte au Président.

## Arrêtés

- **le 13/08/2009** : arrêté de subdélégation de signature à M. DUPIRE en l'absence de M. SOUMIER à la Commission d'appel d'offres
- **le 27/07/2009** : arrêté de désignation de Monsieur LE GOFF pour procéder au constat concernant les détériorations se produisant sur les 50 nouveaux caveaux préfabriqués du cimetière du hameau de Mirande et pour lui régler la somme de 250 € TTC.
- **le 04/08/2009** : arrêté de désignation de suppléance de Madame Marie-Françoise PETEL par Monsieur Patrick MOREAU à la Commission intercommunale de sécurité
- **le 20/07/2009** : arrêté de cession de matériel de photographie à l'association Nü Köza
- **le 29/06/2009** : arrêté de désignation de Monsieur LE GOFF, huissier de justice pour assister le Grand Dijon à établir un constat d'affichage sur les lieux de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du tramway
- **le 30/06/2009** : arrêté de renouvellement du programme d'intérêt général d'amélioration de l'habitat en faveur du développement d'une offre nouvelle de logements locatifs privés à loyer maîtrisé (conventionnés sociaux, très sociaux ou intermédiaires) et de la réhabilitation des logements insalubres ou indignes, recouvrant l'ensemble du territoire de la Communauté de l'agglomération dijonnaise

## Marchés

- **Le 23/07/2009** : un acte de sous-traitance au Marché 08-20 passé avec la société JEAN ALLER relatif au lot 24 des travaux de construction de la piscine olympique : VRD. Titulaire du marché : Groupement ROGER MARTIN / DESERTOT / PENNEQUIN / DEMONGEOT. Pour un montant de 155 000,00 € HT.
- **Le 23/07/2009** : un acte modificatif de sous-traitance au marché 05-14 passé avec la société CYRIL COGHETTO relatif au marché de travaux à bons de commandes pour la construction de pistes cyclables dans l'agglomération dijonnaise. Titulaire du Marché : SNEL. Pour un montant de 102 085,22 € HT.
- **Le 23/07/2009** : un Marché des prestations d'études n° 09-22 passé avec la société QUALICONSULT IMMOBILIER relatif à la réalisation d'un repérage étendu et exhaustif, avant démolition, de l'ensemble des produits et matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments existants du site retenu pour la réalisation d'un centre de maintenance mixte bus / tramway pour un montant de 4 340,00 € HT.
- **Le 13/07/2009** : un Marché n° 09-21 passé avec la société EVERBAT SAS relatif à la fourniture, l'installation et lamaintenance de générateurs photovoltaïques pour un montant de 512 800,00 € HT. (Base : 347 813€ HT / Option 1 : 72 767€ HT / Option 2 : 84 220€ HT / Option 3 : 8 000€ HT)
- **Le 29/06/2009** : un avenant n°1 à l'accord cadre 09-11 passé avec le Groupement L'AUC / L'AUC as / BASE / Franck BOUTTE / TETRA / IOSIS Grand Est relatif aux missions de maîtrise d'oeuvre urbaine pour la coordination du projet de territoire Grand Sud. L'avenant modifie les modalités de paiement des prestations pour chaque marché subséquent.
- **Le 29/06/2009** : un avenant n°1 au Marché 08-46 passé avec la société NOVENDI relatif au lot 4 de l'aménagement de locaux sociaux, de vestiaires et de sanitaires à l'UIOM : Plomberie, chauffage, VMC. Pour un montant de 4 499,23 € HT.
- **Le 29/06/2009** : un avenant n°1 au Marché 08-45 passé avec la société DEL TOSO relatif au lot 3 de l'aménagement de locaux sociaux, de vestiaires et de sanitaires à l'UIOM : Carrelages, faïences. Pour un montant de 1 540,00 € HT.
- **Le 23/06/2009** : un CONCOURS n° 09-20 passé avec le Groupement FERRAND SIGNAL / AERIA / TECHNIP TPS / CSD AZUR / BURGEAP relatif à la maîtrise d'oeuvre de la construction / réhabilitation d'un centre de maintenance mixte pour l'entretien et le remisage d'un matériel roulant de TCSP et du parc autobus du réseau DIVIA pour un montant de 3 198 362,50 € HT (Tranche ferme + tranche ferme 1) (Tranche Conditionnelle 1 : 1 631 000€ HT / Tranche Conditionnelle 2 : 923 000€ HT sous réserve d'affermissement)
- **Le 29/06/2009** : un acte de sous-traitance au Marché 07-52 passé avec la société JFL CONCEPT relatif au marché de maîtrise d'oeuvre générale pour la création des premières lignes de TCSP. Titulaires du Marché : EGIS RAIL / ALFRED PETER. Pour un montant de 48 750,00 € HT.
- **Le 17/06/2009** : un avenant n°1 au Marché 07-12 passé avec la société COLAS EST relatif au lot 1 de la requalification de la ZAEIC à Longvic : Rue de Romelet : VRD. Pour un montant de 54 248,00 € HT.
- **Le 17/06/2009** : un acte de sous-traitance au Marché 07-68 passé avec la société VALRHONE PEINTURE relatif au lot 12 des travaux de construction de la piscine olympique : plafonds suspendus - corrections accoustiques (Avec variantes). Titulaire du Marché : DECIBEL FRANCE. Pour un montant de 60 005,00 € HT.
- **Le 06/05/2009** : un avenant n°2 au Marché 07-68 passé avec la société DECIBEL FRANCE relatif au lot 12 des travaux de construction de la piscine olympique : plafonds suspendus - corrections accoustiques (Avec variantes). Pour un montant de 8 698,31 € HT.
- **Le 12/06/2009** : un avenant n°2 au Marché 07-05 passé avec la société EUROVIA BOURGOGNE relatif à l'aménagement de la voie d'accès à l'entreprise IFF boulevard Eiffel à Longvic.
- **Le 25/06/2009** : un avenant n°3 au marché 05-14 passé avec le Groupement SNEL / VDS Paysage relatif au

marché de travaux à bons de commandes pour la construction de pistes cyclables dans l'agglomération dijonnaise programme 2005-2008 pour un montant de 78 134,33 € HT.

- **Le 15/05/2009** : un avenant n°1 au Marché 08-47 passé avec la société SATEM ENTREPRISES relatif au lot 5 de l'aménagement de locaux sociaux, de vestiaires et de sanitaires à l'UIOM : électricité pour un montant de 275,50 € HT.
- **Le 02/06/2009** : un acte de sous-traitance au marché 08-48 passé avec la société CETE de Lyon relatif à la mission de contrôle règlementaire (OCTA) et d'évaluation du niveau de sécurité et de conformité (EOQA) dans le cadre de la création de deux lignes de TCSP. Titulaire du Marché : VERITAS. Pour un montant de 96 600,00 € HT.
- **Le 02/06/2009** : un acte de sous-traitance au marché 08-48 passé avec la société CETE Méditerranée relatif à la mission de contrôle règlementaire (OCTA) et d'évaluation du niveau de sécurité et de conformité (EOQA) dans le cadre de la création de deux lignes de TCSP. Titulaire du Marché : VERITAS. Pour un montant de 63 400,00 € HT.
- **Le 02/06/2009** : un acte de sous-traitance au marché 08-48 passé avec la société KEOLIS LYON relatif à la mission de contrôle règlementaire (OCTA) et d'évaluation du niveau de sécurité et de conformité (EOQA) dans le cadre de la création de deux lignes de TCSP. Titulaire du Marché : VERITAS. Pour un montant de 5 525,00 € HT.

### Marchés à procédures adaptées

- **Le 24/07/2009** : un MAPA n° MA 09-42 passé avec la société AXO relatif au réaménagement de 105m2 de locaux situés dans la cour de la gare de Dijon Ville pour un montant de 141 600,00 € HT.
- **Le 21/07/2009** : un MAPA n° MA 09-40 passé avec la société ACEIF relatif à la mission d'animation et de conduite d'une démarche de relogement pour un montant de 37 280,00 € HT.
- **Le 27/07/2009** : un MAPA n° MA 09-38 passé avec la société NOVAMONDO : Marché Subséquent 2 à l'Accord Cadre 09-14 relatif au lot 1 des actions de communication du Grand Dijon : Conception graphique, pré-press. Objet du MAPA : Mise en page cartelles SNCF pour un montant estimatif de 450,00 € HT.
- **Le 23/07/2009** : un MAPA n° MA 09-37 passé avec le GROUPE DICOLOR : Marché Subséquent 2 à l'Accord Cadre 09-16 relatif au lot 3 des actions de communication du Grand Dijon : Reprographie, impression numérique et façonnage de documents. Objet du MAPA : Cartons d'invitation pour l'inauguration piste cyclable Lac Kir pour un montant estimatif de 36,30 € HT.
- **Le 24/07/2009** : un acte de sous-traitance au MAPA MA 08-23 passé avec la Menuiserie VITU relatif au lot 6 de la construction de la piscine olympique : Métallerie. Titulaire du Marché PROTOY SA. Pour un montant de 26 196,05 € HT.
- **Le 13/07/2009** : un MAPA n° MA 09-36 passé avec la société VIRTUEL CITY : Marché subséquent à l'Accord Cadre 08-50 relatif à la fourniture de prestations intellectuelles, données et outils pour le SIG 3D pour un montant estimatif de 12 000,00 € HT.
- **Le 30/06/2009** : un MAPA n° MA 09-35 passé avec la société SAS LORIN TP : Marché subséquent à l'Accord Cadre 08-34 relatif à la déconstruction de la maison située 84, avenue Jean Jaurès à Dijon pour un montant de 20 000,00 € HT.
- **Le 30/06/2009** : un MAPA n° MA 09-34 passé avec la société SAS LORIN TP : Marché Subséquent à l'Accord Cadre 08-34 relatif à la déconstruction de la maison située 82, avenue Jean Jaurès à Dijon pour un montant de 26 500,00 € HT.
- **Le 06/07/2009** : un MAPA n° MA 09-33 passé avec la société ATRM relatif aux études, à la fabrication et au montage de deux trémies d'évacuation des mâchefers pour les deux fors d'incinération pour un montant de 115 000,00 € HT.
- **Le 30/06/2009** : un MAPA n° MA 09-32 passé avec l'imprimerie ICO : Marché Subséquent 2 à l'Accord Cadre 09-15 relatif au lot 2 des actions de communication du Grand Dijon : Impression offset de documents. Objet du MAPA : Courrier travaux d'été pour un montant estimatif de 993,00 € HT.
- **Le 30/06/2009** : un MAPA n° MA 09-31 passé avec la société ROUGEOT relatif aux travaux d'abaissement de voirie : Chemin de la Colombière à Longvic pour un montant de 165 196,07 € HT.
- **Le 30/06/2009** : un MAPA n° MA 09-30 passé avec le GROUPE DICOLOR : Marché Subséquent 1 à l'Accord Cadre 09-16 relatif au lot 3 des actions de communication du Grand Dijon : Reprographie, impression numérique et façonnage de documents. Objet du MAPA : Rapport observatoire vélo pour un montant estimatif de 3 875,00 € HT.
- **Le 23/06/2009** : un MAPA n° MA 09-29 passé avec la société FREDON BOURGOGNE relatif à l'accompagnement du Grand Dijon dans le suivi de son plan de désherbage sur son territoire pour un montant de 55 430,00 € HT. (Tranche Ferme : 55430€ HT / Tranche Conditionnelle : 42000€ HT sous réserve d'affermissement / Réunion sup. : 705€ HT)
- **Le 16/06/2009** : un MAPA n° MA 09-28 passé avec la société SIS MARCHES relatif à la fourniture d'un logiciel de gestion des marchés publics et maintenance pour la Ville de Dijon et le Grand Dijon pour un montant de 193 200,00 € HT. (Part GD : 86 000€ HT / Part Ville de Dijon : 107 200€ HT)
- **Le 17/06/2009** : un MAPA n° MA 09-27 passé avec l'imprimerie EDIPS IMPRIMEURS : Marché Subséquent 1 à

l'Accord Cadre 09-15 relatif au lot 2 des actions de communication du Grand Dijon : Impression offset de documents. Objet du MAPA : Rapport annuel d'activité du Grand Dijon pour un montant estimatif de 5 700,00 € HT.

- Le 10/06/2009 : un MAPA n° MA 09-26 passé avec la société TEMPS REEL : Marché Subséquent 1 à l'Accord Cadre 09-14 relatif au lot 1 des actions de communication du Grand Dijon : Conception graphique, pré-presse. Objet du MAPA : Rapport annuel d'activité du Grand Dijon pour un montant estimatif de 14 575,00 € HT.
- Le 10/06/2009 : un MAPA n° MA 09-25 passé avec la société GIRUS SAS relatif à la réalisation d'enquêtes de terrain sur le territoire de l'Agglomération Dijonnaise pour un montant de 72 500,00 € HT.
- Le 15/06/2009 : un MAPA n° MA 09-22 passé avec la société INAPA FRANCE SAS relatif à l'achat, la fourniture et la livraison de ramettes de papier pour un montant estimatif de 19 879,85 € HT (Marché à bon de commande : Mini : 10 000 / Maxi : 20 000 € HT)
- Le 10/06/2009 : un MAPA n° MA 09-21 passé avec la société GIRUS SAS relatif à la mission d'études et de conseil en matière de gestion des déchets. Marché à bon de commande : mini : 40 000 € HT/ maxi : 160 000 € HT.
- Le 15/05/2009 : un avenant n°1 au MAPA MA 08-51 passé avec la société NOVELLI SALA relatif au lot 1 de l'aménagement de locaux sociaux, de vestiaires et de sanitaires à l'UIOM : Démolitions, ossature, serrurerie, menuiseries extérieures pour un montant de 980,00 € HT.

### Contentieux

- le 24/08/2009 : un arrêté de décision de régler la somme de 418,60 € TTC à Maître BRULTET pour l'affaire Grand Dijon contre DOUGHA.
- le 27/07/2009 : un arrêté de décision de régler la somme de 542,28€ TTC à Maître BRULTET pour l'affaire Grand Dijon contre CHEVALIER.
- le 27/07/2009 : un arrêté de décision de régler la somme de 418,60 € TTC à Maître BRULTET pour l'affaire Grand Dijon contre HEZARD.
- le 27/07/2009 : un arrêté de décision de régler la somme de 418,60 € TTC à Maître BRULTET pour l'affaire Grand Dijon contre HAROUNA.
- le 27/07/2009 : un arrêté de décision de régler la somme de 418,60 € TTC à Maître BRULTET pour l'affaire Grand Dijon contre GRILLOT.
- le 16/07/2009 : un arrêté de désignation de Maître BRULTET pour assister la Communauté qui décide de se constituer partie civile contre Monsieur Sélim DOUGHA, en vertu du préjudice que lui ont occasionné les menaces et outrages subis par une personne chargée d'une mission de service public en ce qu'ils ont perturbé le fonctionnement du service de transport public

Concessions cinéraires				
A compter du	Titulaire	N° de concession	Durée (années)	Montant
18/05/2009	Monsieur Christophe MEHR	F-D1-21	15	149 00 €
18/05/2009	Madame Jocelyne PETIT	F-01-01-004	50	3 691 00 €
20/05/2009	Monsieur Christian JAVELLE et Mme Véronique LAPLANTE	F-D1-25	15	149 00 €
20/05/2009	Monsieur Christian JAVELLE et Mme Véronique LAPLANTE	F-D1-26	15	149 00 €
20/05/2009	Monsieur Christian JAVELLE et Mme Véronique LAPLANTE	F-D1-27	15	149 00 €
20/05/2009	Madame Denise MONIN	F-D1-23	15	149 00 €
22/05/2009	Madame Briaitte PETIT-REY	I-C1-1	30	1 178 00 €
25/05/2009	Monsieur Joaquim DE SOUSA	F-D1-22	15	149 00 €
29/05/2009	Monsieur Jean-Claude MAGAIN	F-02-06-015	6	344 00 €
08/06/2009	Monsieur Paul SPRENGNETH	F-D1-24	15	149 00 €
11/06/2009	Monsieur Daniel GIBASSIER	F-D1-28	15	149 00 €
15/06/2009	M. Louis DUPAQUIER et Mme Bernadette CLEMENCET	F-D1-29	15	149 00 €
16/06/2009	Madame Vanessa ASCLAR	F-D1-30	15	149 00 €
22/06/2009	Madame Paulette NAIGEON	F-D1-31	30	296 00 €
22/06/2009	Monsieur Didier LOURDAULT	I-C1-4	30	1 178 00 €
25/06/2009	Madame Marcelle ABS	C-F-26	15	341 00 €
25/06/2009	Monsieur Alain GIRAUD	F-D1-32	15	149 00 €
26/06/2009	Madame Monique FORFIER	F-01-00-005	50	2 730 00 €
29/06/2009	Madame Jeanine GAUTHIER	F-D1-33	15	149 00 €

## 1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Contrat d'agglomération et de développement de l'agglomération dijonnaise avec le Conseil Régional de Bourgogne et l'Etat

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** le Président à signer la convention du contrat d'agglomération et de développement de la Communauté de l'agglomération dijonnaise avec la Région Bourgogne.
- **de solliciter** de l'Etat une subvention de 3 millions d'euros pour le projet Esplanade Erasme au titre du contrat d'agglomération.

SCRUTIN : POUR : 80                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 11 PROCURATIONS*

## 2. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Décision modificative n°2 - Budget annexe des transports publics urbains

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'effectuer** les mouvements budgétaires présentés suivants :

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 23 article 2318 (Autres immobilisations corporelles)	- 200 000 €
Chapitre 23 article 238 (Avances versées sur commandes)	- 1 800 000 €
Chapitre 21 article 2131 (Bâtiments)	+ 2 000 000 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>0 €</b>

Scrutin : Pour : 82                      abstention : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 8 PROCURATIONS*

## 3. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Dijon - Site Heudelet 40 avenue du Drapeau - Acquisition

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD) les locaux situés 40 avenue du Drapeau à Dijon, constituant le siège du Grand Dijon, composés d'un bâtiment réhabilité à usage de bureaux, d'un bâtiment neuf à usage de salle de réunion d'environ 150 places, d'un espace de liaison couvert reliant les deux bâtiments, représentant une surface hors oeuvre nette (SHON) globale de 8 342 m<sup>2</sup>, ainsi que d'un bâtiment à usage de locaux techniques et garages à vélos situé au Nord du site, par la mise en oeuvre de l'option d'achat telle que contenue dans le bail commercial en date du 17 mars 2004 établi entre la SEMAAD et le Grand Dijon ;
- **de prendre acte** de la mise à disposition au profit du Grand Dijon par la SEMAAD, à titre gratuit, des emprises de stationnements, ainsi que de la reconstitution future par la SEMAAD côté Nord des stationnements qui seront impactés par l'éco-quartier Heudelet ;
- **d'autoriser** la constitution d'une servitude de passage pour les véhicules et les piétons au profit de la SEMAAD, dans le cadre de la réalisation de l'éco-quartier Heudelet, sur la parcelle de terrain située rue Lafayette, cadastrée section AT n°209, à titre gratuit ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le montant HT de 11 795 720 €, correspondant à la part non amortie des ouvrages et conforme à l'évaluation de France Domaine, soit un montant TTC de 14 107 681,12 € ;
- **de procéder** à la reprise du prêt souscrit en 2004 par la SEMAAD auprès de Dexia Crédit Local pour la réhabilitation d'Heudelet, à l'identique de ses conditions initiales, lequel prêt présentant un capital

restant dû de 12 993 128,85 € ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 2  
*DONT 8 PROCURATIONS*

#### **4. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES GIP e-bourgogne - retrait de délibérations**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **de procéder au retrait** de la délibération GD2009-03-26-40, adoptée par le Conseil lors de sa séance du 26 mars 2009, relative à l'intérêt communautaire de l'adhésion au GIP e-bourgogne
- **de procéder au retrait** de la délibération GD2009-03-26-41, adoptée par le Conseil lors de sa séance du 26 mars 2009, relative à l'intérêt à l'adhésion de la Communauté de l'agglomération dijonnaise au GIP e-bourgogne.

SCRUTIN : POUR : 82                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 8 PROCURATIONS*

#### **5. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Patrimoine - Entretien des espaces verts des sites appartenant au Grand Dijon - lancement d'un appel d'offres**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'approuver** cette consultation ainsi que le cahier des clauses techniques particulières ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à lancer la procédure de passation applicable à ce marché ;
- **d'autoriser**, dans le cas où la commission d'appel d'offres viendrait à déclarer un ou plusieurs lots infructueux, Monsieur le Président à lancer une nouvelle procédure, suivant l'avis de la dite commission ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le(s) marché(s) correspondant(s), ainsi que les éventuels avenants dans la limite de 5% du montant du (des) marché(s).

SCRUTIN : POUR : 82                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 8 PROCURATIONS*

#### **6. DEPLACEMENTS Recours à un contrat de partenariat public-privé pour la construction, la fourniture et la maintenance des équipements électriques et fourniture d'énergie électrique dans le cadre de la création de deux lignes de tramway - Désignation des membres de la Commission de partenariat public-privé**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **de fixer** les conditions du dépôt des listes ainsi qu'il suit:
  - Appel du Président à la constitution de listes,
  - Dépôt des listes comportant un nombre maximum de 5 titulaires et de 5 suppléants,
  - Attribution par Monsieur le Président d'un numéro à chaque liste.
- **de procéder** à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission de Partenariat Public-Privé.

La liste proposée est la suivante :

5 délégués titulaires : M. ESMONIN, M. JULIEN, M. DETANG, M. MASSON, M. CHAPUIS

5 délégués suppléants : M. MARTIN, M. BAYAM, Mme PETEL, M. SOUMIER, M. GONDELLIER

La commission de Partenariat Public-Privé est désignée comme suit :

M. REBSAMEN, Président, ou son représentant

5 délégués titulaires : M. ESMONIN, M. JULIEN, M. DETANG, M. MASSON, M. CHAPUIS

5 délégués suppléants : M. MARTIN, M. BAYAM, Mme PETEL, M. SOUMIER, M. FORQUET

SCRUTIN : POUR : 82                    ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                    NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 8 PROCURATIONS*

### **7. DEPLACEMENTS Convention de groupement de commande pour l'acquisition du matériel roulant du Tramway avec la SEMTRAM de Brest - Attribution du marché**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit marché avec ALSTOM pour un montant de 74 094 843 €HT ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier, y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché supérieure à 5%.

SCRUTIN : POUR : 82                    ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                    NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 8 PROCURATIONS*

### **8. DEPLACEMENTS Création des 2 premières lignes de tramway - Travaux d'abattage d'arbres - Lancement d'un marché**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le cahier des clauses techniques annexé relatif au marché ayant pour objet l'abattage et l'élagage des arbres plantés sur le linéaire du projet de tramway ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à lancer la procédure de marché ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit marché ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier, y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché supérieure à 5 %.

SCRUTIN : POUR : 82                    ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                    NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 8 PROCURATIONS*

### **9. DEPLACEMENTS Création des 2 premières lignes de tramway - Travaux préparatoires d'équipements d'éclairage public et de signalisation lumineuse de trafic - Lancement d'un marché**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le cahier des clauses techniques relatif au marché ayant pour objet la réalisation des travaux préparatoires d'équipements d'éclairage public et de signalisation lumineuse de trafic ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à lancer la procédure de marché ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit marché ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier, y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché supérieure à 5 %.

SCRUTIN : POUR : 82                    ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                    NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 9 PROCURATIONS*

## **10. DEPLACEMENTS Création des 2 premières lignes de tramway - Travaux préparatoires de voiries provisoires - Lancement d'un marché**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le cahier des clauses techniques annexé relatif au marché ayant pour objet la réalisation des travaux préparatoires et de voiries provisoires ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à lancer la procédure de marché ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit marché ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier, y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché supérieure à 5 %.

SCRUTIN : POUR : 82                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 9 PROCURATIONS*

## **11. DEPLACEMENTS Marché de Mesures Vibratoires dans le cadre de la création des deux premières lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le marché de mesures vibratoires avec Lloyd's Register ODS, pour un montant estimatif de 67 590 € HT ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire, y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché supérieure à 5 %.

SCRUTIN : POUR : 82                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 9 PROCURATIONS*

## **12. DEPLACEMENTS Création de deux lignes de Tramway - Marché n° 08-52 - Mission d'exécution des prestations de levés topographiques et de travaux fonciers**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'avenant n° 1 au marché n° 08-52 relatif à la mission d'exécution de prestations de levés topographiques et travaux fonciers ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant.

SCRUTIN : POUR : 82                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 9 PROCURATIONS*

## **13. DEPLACEMENTS Marché n°08-41 d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage Juridique dans le cadre du projet de réalisation du Ttramway - Approbation d'un avenant**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'avenant n°2 du marché 08-41 d'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique dans le cadre du projet de réalisation des deux lignes de tramway ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant.

SCRUTIN : POUR : 82                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 9 PROCURATIONS*

#### **14. DEPLACEMENTS Convention de co-maîtrise d'ouvrage publique relative aux Travaux de Déplacements des Réseaux dans le cadre de la réalisation de deux lignes de tramway sur le territoire de l'agglomération dijonnaise**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage publique relative aux travaux de déplacements des réseaux dans le cadre de la création de deux lignes de tramway sur le territoire de l'agglomération dijonnaise ;
- **de désigner** la Communauté de l'agglomération dijonnaise comme maître d'ouvrage unique ;
- **d'autoriser** la Communauté de l'agglomération dijonnaise à prendre en charge financièrement l'intégralité de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage publique relative aux travaux de déplacements des réseaux dans le cadre de la création de deux lignes de tramway sur le territoire de l'agglomération dijonnaise ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter toutes subventions relatives à cette opération.

SCRUTIN : POUR : 82                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
              *DONT 9 PROCURATIONS*

#### **15. DEPLACEMENTS Dijon - 9 avenue de Langres - Acquisition d'une parcelle de terrain**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur Mme BOUSSON Marie-Thérèse, veuve GUENEAU, une parcelle de terrain située 9 avenue de Langres, en nature de jardin, d'une superficie totale de 77 m<sup>2</sup>, cadastrée section AP n°234 p ;
- **de dire** que le Grand Dijon prendra en charge les frais de déplacement de la clôture, du portail et des réseaux situés sur l'emprise acquise et procédera à la réalisation de l'ensemble des travaux correspondants, étant précisé qu'une clôture provisoire pourra également être implantée pendant la durée des travaux ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant total de 22 175 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
              *DONT 10 PROCURATIONS*

#### **16. DEPLACEMENTS Dijon - 43 avenue de Langres - Acquisition d'une parcelle de terrain**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur M. Pierre MARTIN et Mme Eliane MAUGE son épouse, une parcelle de terrain située 43 avenue de Langres, en nature de jardin, d'une superficie totale de 14 m<sup>2</sup>, cadastrée section AP n°218 p ;
- **de dire** que le Grand Dijon prendra en charge les frais de déplacement de la clôture, du portail et des réseaux situés sur l'emprise acquise et procédera à la réalisation de l'ensemble des travaux correspondants, étant précisé qu'une clôture provisoire pourra également être implantée pendant la durée des travaux ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant total de 4 200 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
              *DONT 10 PROCURATIONS*

## **17. DEPLACEMENTS Dijon - 45 avenue de Langres - Acquisition d'une parcelle de terrain**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur Mme Germaine BOULOT, divorcée de M. MORCHOISNE, une parcelle de terrain située 45 avenue de Langres, en nature de jardin, d'une superficie totale de 67 m<sup>2</sup>, cadastrée section AP n°217 p ;
- **de dire** que le Grand Dijon prendra en charge les frais de déplacement de la clôture, du portail et des réseaux situés sur l'emprise acquise et procédera à la réalisation de l'ensemble des travaux correspondants, étant précisé qu'une clôture provisoire pourra également être implantée pendant la durée des travaux ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant total de 19 425 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 10 PROCURATIONS*

## **18. DEPLACEMENTS Dijon - 19 avenue de Langres - Acquisition d'un immeuble**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur la SCI APS, la maison sur trois niveaux sise 19 avenue de Langres à Dijon, cadastrée section AP n°229, comprenant cinq logements dont deux cédés occupés, représentant le lot n°2 de la copropriété horizontale ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant total de 643 600 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 10 PROCURATIONS*

## **19. DEPLACEMENTS Dijon - 28 avenue du Drapeau - Acquisition d'un immeuble - Indemnités d'éviction commerciale - Indemnisation d'un locataire**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur Monsieur BOURG René, l'immeuble sis 28 avenue du Drapeau à Dijon, cadastré section BM n°3, cédé occupé, composé d'une maison d'habitation et d'un local commercial ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un coût total de 324 806 € TTC ;
- **d'attribuer** à Madame FRECHIN, locataire de la maison d'habitation, une indemnité de déménagement d'un montant forfaitaire de 2 000 € TTC
- **d'attribuer** à la SARL "Petit" une indemnité d'éviction commerciale totale de 33 000 € TCC, dans le cadre de la résiliation anticipée du bail commercial ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 10 PROCURATIONS*

## **20. DEPLACEMENTS Dijon - 30 avenue du Drapeau - Eviction d'un locataire**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à M. ARMENOULT Alain, locataire de l'appartement situé 30 avenue du Drapeau, constituant le lot 2 de la copropriété cadastrée section BM n°2, une indemnité de déménagement ;
- **de dire** que cette indemnisation interviendra moyennant un coût total de 1 500 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 10 PROCURATIONS*

## **21. DEPLACEMENTS Dijon - 30 avenue du Drapeau - Acquisition d'une remise**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur Mme GUIGNIER, une remise située 30 avenue du Drapeau, constituant les lots n°9, 10, 11, 12 et 14 de la copropriété cadastrée section BM n°2 ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un coût total de 16 850 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 10 PROCURATIONS*

## **22. DEPLACEMENTS Dijon - 30 avenue du Drapeau - Acquisition d'un appartement**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur M. LIMOUZINEAU Henri et Mme COUTAREL Josiane, son épouse, l'appartement situé 30 avenue du Drapeau, constituant le lot 4 de la copropriété cadastrée section BM n°2 ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant total de 108 400 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 10 PROCURATIONS*

## **23. DEPLACEMENTS Dijon - 30 avenue du Drapeau - Acquisition d'un appartement**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur Mme BOUMAZA Yamina l'appartement situé 30 avenue du Drapeau, constituant le lot 2 de la copropriété cadastrée section BM n°2 ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant total de 111 150 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 10 PROCURATIONS*

## **24. DEPLACEMENTS Dijon - 30 avenue du Drapeau - Acquisition d'un appartement**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur M. COTTENOT Eric, l'appartement situé 30 avenue du Drapeau, constituant les lots 7 et 20 de la copropriété cadastrée section BM n°2 ;
- **d'autoriser** le vendeur à conserver, à titre gratuit et à titre strictement personnel, la jouissance de ce logement jusqu'au 31 décembre 2009 au plus tard, tout retard dans la libération des lieux donnant lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 € ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant total de 102 700 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

## **25. DEPLACEMENTS Dijon - 32 avenue du Drapeau - Acquisition d'un garage**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur M. TILLEROT Maurice, le garage situé 32 avenue du Drapeau, constituant le lot 15 de la copropriété cadastrée section BM n°1 ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant total de 10 000 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

## **26. DEPLACEMENTS Dijon - 34 avenue du Drapeau - Acquisition de sept garages**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur Mme MAZIERE Simone, née BERNARD et Mme ROIZOT Chantal née MAZIERE, sept garages situés 34 avenue du Drapeau, constituant le lot 7 de la copropriété cadastrée section AT n°130 ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant total de 60 500 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

## **27. DEPLACEMENTS Dijon - 43 bis avenue du Drapeau - Elargissement de l'avenue du Drapeau - Acquisition d'une maison d'habitation**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur M. et Mme SOUIDI une maison située 43 bis avenue du Drapeau, cadastrée section AS n°40 ;
- **d'autoriser** les vendeurs à conserver, à titre gratuit et à titre strictement personnel, la jouissance de ce bien jusqu'au 30 juin 2010 au plus tard, tout retard dans la libération des lieux donnant lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 € ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un coût total de 269 000 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise,

tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 10 PROCURATIONS*

## **28. DEPLACEMENTS Dijon - 44 avenue du Drapeau - Acquisition d'une maison**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur les Consorts ERNY, la maison située 44 avenue du Drapeau, cadastrée section AT n°100 ;
- **d'autoriser** les vendeurs à conserver, à titre gratuit et à titre strictement personnel, la jouissance de ce logement jusqu'au 31 mars 2010 au plus tard, tout retard dans la libération des lieux donnant lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 € ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant total de 417 500 €, auquel s'ajoutent les frais de déménagement, lesquels seront versés aux propriétaires ou directement à l'entreprise retenue à la production de la facture ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 10 PROCURATIONS*

## **29. DEPLACEMENTS Dijon - 13 boulevard Henri Camp - Acquisition d'une maison d'habitation**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur Mme CIPOLLINI-CRAUZAZ Michèle, la maison située 13 boulevard Henri Camp, cadastrée section DP n°469 et comprenant notamment un studio cédé occupé ;
- **d'autoriser** le vendeur à conserver, à titre gratuit et à titre strictement personnel, la jouissance de ce logement jusqu'au 31 décembre 2009 au plus tard, tout retard dans la libération des lieux donnant lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 € ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant total de 456 000 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 10 PROCURATIONS*

## **30. DEPLACEMENTS Dijon - 123 avenue Jean Jaurès - Acquisition d'une parcelle de terrain**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur Mme CONTY Renée, veuve BAUDEMONT, une parcelle de terrain située 123 avenue Jean Jaurès, en nature de jardin, d'une superficie totale de 15 m<sup>2</sup>, cadastrée section DH n°23 p ;
- **de dire** que le Grand Dijon prendra en charge les frais de déplacement de la clôture, du portail et des réseaux situés sur l'emprise acquise et procédera à la réalisation de l'ensemble des travaux correspondants, étant précisé qu'une clôture provisoire pourra également être implantée pendant la durée des travaux ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant total de 4 500 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 10 PROCURATIONS*

### **31. DEPLACEMENTS Transports scolaires - Modification du règlement**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de modifier** les règles de paiement du duplicata de la carte de transport scolaire ;
- **d'approuver** les modifications de l'article 7 du règlement de transport scolaire, telles qu'elles viennent d'être modifiées.
- **de dire** que ces modifications prendront effet à partir de la rentrée 2009-2010.

SCRUTIN : POUR : 80                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

### **32. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Reconquête du parc privé ancien : lancement d'un nouvel appel d'offres pour une mission d'ingénierie 2010-2012**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le cahier des clauses techniques particulières, tel qu'annexé à la présente délibération, relatif au marché 2010/2012 ayant pour objet la reconquête du parc privé ancien,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à lancer la procédure de ce marché,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit marché ainsi que toute pièce nécessaire à la bonne administration de ce dossier, y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché supérieure à 5%,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter les co-financements mobilisables en faveur de cette ingénierie dédiée.

SCRUTIN : POUR : 80                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

### **33. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Avenant de prolongation de la mission "Reconquête du parc privé ancien" et d'augmentation du montant initial du marché**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'avenant n°1 ci-annexé du marché 06-46 avec l'opérateur « Urbanis » qui a pour objet une mission de reconquête du parc privé ancien
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant

SCRUTIN : POUR : 80                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

### **34. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Marché 08-22 "Révision du POS de Dijon : élaboration d'un écoPLU : définition d'un projet de ville durable avec évaluation environnementale et traduction de ce projet dans les différentes pièces du PLU" - Approbation de l'avenant 2**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'avenant n° 2 au marché 08-22 relatif à la révision du POS de Dijon ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant pour le bon déroulement du marché.

SCRUTIN : POUR : 80                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

**35. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Dijon - 12 rue Hugues Picardet - Prolongement de l'Esplanade Erasme - Acquisition d'une maison**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur M. SOYER la propriété bâtie située 12 rue Hugues Picardet à Dijon, cadastrée section BX n°28 de 435 m<sup>2</sup> ;
- **d'autoriser** le vendeur à conserver, à titre gratuit et à titre strictement personnel, la jouissance de sa propriété jusqu'au 31 mars 2010 au plus tard, tout retard dans la libération du bien donnant lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 € ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant la valeur vénale de 215 170 € conforme à l'évaluation de France Domaine, à laquelle s'ajouteront d'une part, une indemnité forfaitaire et définitive de 900 € TTC correspondant aux diagnostics et d'autre part, la prise en charge des frais de déménagement à concurrence de 2 900 € TTC ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

**36. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Dijon - 11 rue Sully - Prolongement de l'Esplanade Erasme - Acquisition d'une maison**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur M. et Mme BOUMEDIENNE-HADDOU la propriété bâtie située 11 rue Sully à Dijon, cadastrée section BX n°23 de 602 m<sup>2</sup> ;
- **d'autoriser** le vendeur à conserver, à titre gratuit et à titre strictement personnel, la jouissance de sa propriété jusqu'au 31 mars 2010 au plus tard, tout retard dans la libération du bien donnant lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 € ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant la valeur vénale de 238 600 € conforme à l'évaluation de France Domaine, à laquelle s'ajouteront d'une part, une indemnité forfaitaire et définitive de 700 € TTC correspondant aux diagnostics et d'autre part, la prise en charge des frais de déménagement à concurrence de 2 000 € TTC ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

**37. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - ORVITIS : acquisition en VEFA de 9 logements (4 PLUS, 5 PLAi), 46 rue de Dijon à Daix**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer à ORVITIS** – 17 boulevard Voltaire - BP 4 - 21001 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 9 logements individuels (4 PLUS, 5 PLAi), situés 46 rue de Dijon à Daix, **deux subventions d'un montant total de 110 515,18 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
  - 94 573,50 € pour surcoût de construction,
  - 15 941,68 € pour surcharge foncière.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2009 ;

- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par ORVITIS, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80                      ABSTENTION : 0  
 CONTRE : 0                                NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

**38. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - ORVITIS : acquisition-amélioration de 5 logements (3 PLUS, 2 PLAi), 42 rue Devosge à Dijon**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à ORVITIS – 17 boulevard Voltaire - BP 4 - 21001 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 5 logements collectifs (3 PLUS, 2 PLAi), situés 42 rue Devosge à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 81 583,45 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
  - 46 825,85 € pour surcoût de construction,
  - 34 757,60 € pour surcharge foncière.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2009 ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par ORVITIS, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80                      ABSTENTION : 0  
 CONTRE : 0                                NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

**39. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subvention PLH - ORVITIS : acquisition-amélioration de 2 logements (PLAi), 1 rue du 11 Septembre à Chenôve**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à ORVITIS – 17 boulevard Voltaire - BP 4 - 21001 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition-amélioration de deux logements collectifs (PLAi), situés 1 rue du 11 Septembre à Chenôve, **une subvention d'un montant de 30 878 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2009 ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par ORVITIS, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80                      ABSTENTION : 0  
 CONTRE : 0                                NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

**40. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - ORVITIS : construction de 50 logements (35 PLUS, 15 PLAi), ZAC du Pré thomas (1ère tranche) à Saint-Apollinaire**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à ORVITIS – 17 boulevard Voltaire – BP 4 - 21001 DIJON cedex-, pour l'opération de

construction de 50 logements collectifs (35 PLUS, 15 PLAi), situés « ZAC du Pré Thomas » à Saint-Apollinaire, **deux subventions d'un montant total de 284 350,61 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :

- 225 330,86 € pour surcoût de construction,
- 59 019,75 € pour surcharge foncière.

- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2009 ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par ORVITIS, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

**41. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subvention PLH - ORVITIS : construction de 3 logements (PLAi), 13 rue de Mimeure à Dijon**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à ORVITIS – 17 boulevard Voltaire – BP 4 - 21001 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 3 logements collectifs (PLAi), situés 13 rue de Mimeure à Dijon, **une subvention d'un montant de 25 794,45 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2009 ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par ORVITIS, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

**42. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - NEOLIA : acquisition en VEFA de 75 logements (46 PLUS, 19 PLAi, 10 PLS), "Les Jardins d'Alix", La Providence, boulevard de Chèvre Morte à Dijon**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à NEOLIA – 34 rue de la Combe aux Biches - BP 75267 – 25205 MONTBELIARD cedex-, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 75 logements collectifs (46 PLUS, 19 PLAi, 10 PLS), situés boulevard de Chèvre Morte à Dijon **deux subventions d'un montant total de 993 625,18 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
- 550 452,38 € pour surcoût de construction,
- 443 172,80 € pour surcharge foncière.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2009 ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par NEOLIA, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

#### **43. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Mission Locale - Subvention de fonctionnement 2009**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2009 de 100 000 € pour le fonctionnement de la Mission Locale ;
- **de prélever** les sommes sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 79                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 1

*DONT 10 PROCURATIONS*

#### **44. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Etude préalable FISAC dans le cadre de la mise en service des lignes de tramway - Cofinancement**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de dire** que le Grand Dijon va financer une étude préalable au montage du dossier FISAC estimée à 35.000 €, étude confiée par le Grand Dijon à un bureau d'études dans le cadre d'une consultation ;
- **de solliciter** le financement du FISAC à hauteur de 50 % au titre de cette étude ;
- **de demander** à la CCI Dijon, de prendre en charge une partie des dépenses afférentes à cette étude, et ce à hauteur de 12,5 % de la dépense réalisée ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette étude sont inscrits dans le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 80                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

#### **45. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Aéroport Dijon Bourgogne - Mise en oeuvre du Projet Renaissance**

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'approuver** les projets de conventions à intervenir entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon et la Communauté de l'Agglomération dijonnaise relatives aux travaux d'investissements, au fonctionnement de l'aéroport pour la période 2009-2011 et au soutien au lancement de nouvelles lignes et découlant du protocole « Projet Renaissance » signé le 11 septembre 2006 ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget des exercices concernés.

SCRUTIN : POUR : 60                      ABSTENTION : 5  
              CONTRE : 17                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 8 PROCURATIONS*

#### **46. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Parc Valmy à Dijon - Cession lots C1 - C3**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la Semaad à procéder à la vente des lots n° C1-C3 sur le Parc Valmy à Dijon.

SCRUTIN : POUR : 80                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

#### **47. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Parc Valmy à Dijon - Cession lot C2**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la Semaad à procéder à la vente du lot n° C2 sur le Parc Valmy à Dijon.

SCRUTIN : POUR : 80                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

#### **48. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Zone artisanale La Plucharde à Bretenière - Cession lot 10F**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la cession de la parcelle ci-dessus désignée d'une superficie de 5.114 m<sup>2</sup> environ, à la Société ACTIVA, sise 45B avenue Général de Gaulle à Auxonne 21130, au prix unitaire de 12,96 € HT le m<sup>2</sup>, soit un montant HT de 66.277,44 € (79.267,82 € TTC).
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes à intervenir pour l'exécution de cette décision ;
- **de dire** que la rédaction de l'acte authentique sera confiée à la SCP Massip – Prieur – Berthaut – Belou – Varlet ;
- **de dire** que le produit de la cession sera imputé sur le budget annexe « 10 » de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 80                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

#### **49. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Dijon - rue de Cracovie - Parc d'Activités "Cap Nord" - Acquisition d'une parcelle de terrain**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur la SEMAAD – 7 avenue Jean Bertin – Parc Technologique – 21000 Dijon, une parcelle de terrain située à Dijon rue de Cracovie, d'une superficie de 654 m<sup>2</sup>, cadastrée section AK n°263 ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le prix de 35 970 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

#### **50. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ARIA Bourgogne - Vitagora - Foire gastronomique 2009 "Quartier des Saveurs" - Demande de subvention**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 15 000 € à l'ARIA Bourgogne, au titre de l'organisation de l'espace « Quartier des Saveurs » dans le cadre de la Foire Gastronomique 2009, dont le versement interviendra selon les modalités énoncées ci-dessus ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que la somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 80                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

**51. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Pôle de Compétitivité VITAGORA - 7ème appel à projets - Projet labellisé FUI "Saveurs Vapeurs" - Soutien du Grand Dijon**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de convention cadre à intervenir entre l'Etat et les collectivités territoriales relative au financement du projet de R&D « Saveurs Vapeurs », ci-annexé ;
- **de dire** que la Communauté de l'Agglomération dijonnaise soutiendra l'Entreprise FRUTAROM, à hauteur de 198.440 € ;
- **de dire** qu'une convention d'application, selon modèle fourni par la DGE, ci-annexé, sera passée entre la Communauté de l'Agglomération dijonnaise et le partenaire soutenu ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les sommes seront prélevées sur les budgets des exercices 2009 – 2010 – 2011 – 2012.

SCRUTIN : POUR : 72                      ABSTENTION : 8  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

**52. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE GIS Agrale Dijon Campus - Structure portée par l'Université de Bourgogne - Demande de subvention 2009**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'Université de Bourgogne, structure porteuse du GIS AGRALE, aux côtés des partenaires locaux, une subvention de 2000 € pour les actions 2009 ,
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice

SCRUTIN : POUR : 80                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

**53. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Mission Culture Scientifique et Technique (MCS) de l'Université de Bourgogne - Programme d'actions 2009 - Demande de subvention**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 22 000 € à l'Université de Bourgogne afin de soutenir les actions 2009 de la Mission Culture Scientifique ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au bon déroulement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours

SCRUTIN : POUR : 80                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

**54. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Groupement d'Employeurs Associatif de Côte d'Or "GEA 21" - Demande de subvention**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de soutenir** les actions du GEA 21 en lui apportant une aide financière de 13 500 € répartie sur trois ans ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au bon déroulement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

SCRUTIN : POUR : 80                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

**55. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Soirée Instalisy - accueil des nouveaux collaborateurs - subvention 2009**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de financer** à hauteur de 50 % le montant des dépenses engagées au titre de la soirée d'accueil des nouveaux collaborateurs des entreprises de l'agglomération, soit environ 5500 € ;
- **de dire** que cette participation sera versée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon sur présentation des justificatifs de dépenses correspondants ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 80                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

**56. ENVIRONNEMENT Demande de fonds de concours du Syndicat Mixte du Dijonnais pour le renforcement du réseau d'eau potable de la RD 70 sur la commune de Saint-Apollinaire**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'attribution d'un fonds de concours le plus élevé possible calculé sur le montant effectif des travaux au Syndicat Mixte du Dijonnais,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer une convention de fonds de concours et toutes pièces relatives à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

**57. ENVIRONNEMENT Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de la distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de donner acte** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de la distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

SCRUTIN : POUR : 80                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

**58. CULTURE ET SPORTS Chenôve - "Pôle sportif Europa" - Acquisition de quatre parcelles de terrain**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur Mme Bernadette SACONNEY, demeurant Résidence Les Reflets – 12 allée de l'Yonne – 21000 DIJON, Mme Marie-Claude BRUN, demeurant 21 rue du Commandant Fuzier – 69003 LYON, M. Jean-Pierre SACONNEY, demeurant 11 rue Paul Lippe – 21000 DIJON, quatre parcelles de terrain situées à Chenôve, d'une superficie totale de 5 816 m<sup>2</sup>, cadastrées section AP, lieudit "Aux Hâtes" n°30p de 2 367 m<sup>2</sup>, n°36 de 2 120 m<sup>2</sup>, n°18 de 522 m<sup>2</sup>, lieudit "Aux Terres Franches" n°53 de 807 m<sup>2</sup> ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le prix de 31 703 € ;
- **de dire** que ce prix tient compte d'un abattement de 284,98 € dans la mesure où ces parcelles sont louées à M. PAPA, exploitant agricole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 10 PROCURATIONS*

## 59. QUESTIONS DIVERSES Renouvellement du contrat du Directeur de la Communication - CDI

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** le Président à signer un contrat pour maintenir en fonction le Directeur de la communication du Grand Dijon à compter du 1er novembre 2009 et pour une durée indéterminée ;
- **de fixer** la rémunération de l'emploi par référence à la grille des attachés principaux, auquel s'ajoute le régime indemnitaire applicable aux agents titulaires de ce cadre d'emplois.

SCRUTIN : POUR : 80                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 10 PROCURATIONS*

\* \* \* \* \*

Fait à Dijon, le 22 septembre 2009

Le Président,

